

POUR NOS CERCLES DE JEUNES FERMIERES

DES TRAVAUX CHAMPETRES ET SUR-TOUT DU JARDINAGE

Le travail sain et bienfaisant du jardinage repose sur l'éducation théorique et est très salubre au développement physique et à la santé.

Quiconque aimera le jardin a la vie de famille. L'éducation ménagère doit être accompagnée de travaux pratiques agricoles et horticoles. Mêmes pour les jeunes filles que pour les jeunes garçons.

La ménagère saura plus tard rendre service à son mari. En attendant que les écoles ménagères soient plus répandues et fassent sentir un peu partout leurs effets bienfaisants, il convient de fonder partout des conférences d'économie domestique aussi bien pour les classes agricoles que pour les classes populaires.

Les nombreux Cercles de femmes qui surgissent partout ont tout désignés à cette fin.

Une femme vraiment intelligente et de bonne éducation ne croira jamais s'abaisser en s'occupant des humbles travaux agricoles, aviculture, jardinage et soin des abeilles.

Bref, elle réalisera ce conseil de Mme de Maintenon : « Il faut que vous sachiez figurer à la cour et à la basse-cour ».

(L'éducation familiale après l'âge d'école). Rapport de 1910.

UN CERCLE DE FERMIERES A CHICOUTIMI

L'organisation agricole avance à grands pas dans notre province. Il semble que les événements actuels qui se déroulent en Europe aient ouvert pour de bon les yeux du protecteur agricole et lui montrent d'une façon impérieuse la nécessité d'une organisation aussi complète que possible. Aussi, notre gouvernement, désirant promouvoir la culture plus intense et plus rationnelle, fait circuler à travers cette province un groupe de professeurs experts en agriculture et qui, une semaine durant, enseignent aux cultivateurs de chaque endroit les méthodes les plus pratiques.

Profitant du passage des conférenciers, un groupe de Jeunes Fermières de Chicoutimi a voulu s'organiser socialement et réaliser d'une façon effective le programme des Cercles de Fermières canadiennes.

M. A.-L. Gareau, directeur des Cours abrégés, a nommé comme organisateurs de ces groupes, MM. Désilets, Dumaine et Bouchard, ses collègues. Les Jeunes Fermières s'unissent en vue de s'instruire mutuellement par des conférences mensuelles, par l'entretien d'une bibliothèque rurale, et par la pratique des petites industries agricoles qui appartiennent particulièrement à la femme, comme le soin des volailles, le jardinage, les abeilles, etc., Ces Cercles ont un aumônier-directeur nommé par l'évêque du diocèse ou par le curé de l'endroit.

Le Cercle des Jeunes Fermières de Chicoutimi, compte 22 membres fondatrices, dont un bon nombre sont d'anciennes élèves des Ursulines de Roberval; ce qui n'est pas peu dire pour le succès de l'œuvre.

Le Cercle a pour aumônier-directeur, M. l'abbé Tremblay, vicaire à la cathédrale, pour prési-

dente, Mlle Cécile Guay, et secrétaire Mlle Rolande Savard.

M. J.-D. Guay, président de la Société d'Agriculture du comté, a bien voulu accepter la présidence du Conseil auxiliaire du Cercle.

Le Cercle des Fermières de Chicoutimi est le premier du genre organisé régulièrement en cette province; ses fondatrices méritent d'être imitées, dans leur initiative, par toutes les jeunes filles de bonne éducation qui ont compris la force du concours féminin dans les œuvres sociales.

Il est à souhaiter que ces Cercles se multiplient dans notre belle province agricole et qu'un Bureau central des Cercles soit formé afin de faciliter la diffusion de l'idée dans toutes les paroisses rurales.

LE CERCLE DES JEUNES FERMIERES DE ROBERVAL

Première assemblée : —

Profitant du passage des conférenciers agricoles du Ministère de l'Agriculture provinciale, mardi soir, le 25 février, plus de 350 dames et jeunes filles se réunissaient sous la présidence de M. le curé Bilodeau, dans la salle des conférences agricoles du Palais de Justice. L'assemblée s'honorait de la présence de madame la Mairesse, A. Du Tremblay.

L'objet de cette réunion étant la formation d'un Cercle de Fermières. Messieurs les conférenciers parlèrent des principales industries agricoles particulières à la ferme, et de la part que la femme doit prendre dans le relèvement de la carrière agricole.

M. Luc Dupuis, maître-apiculteur, démontre combien l'apiculture est belle et facile. Le soin des abeilles demande peu de main d'œuvre, occasionne très peu de déboursés et rapporte d'énormes profits.

M. Raoul Dumaine, instructeur avicole du Département, proclame aux preuves à l'appui, que le soin des volailles appartient aux dames et aux jeunes filles; il nous apporte quelques détails fort intéressants sur ce sujet d'actualité générale.

M. Alphonse Désilets, B. S. A., agronome du Ministère, parle brièvement du rôle de la femme dans les mouvements sociaux; il fait appel aux dames et demoiselles de Roberval, les invite à étudier le projet et les constitutions des Cercles de Fermières et leur présente le conférencier suivant qui parlera des Cercles de Fermières de Belgique.

M. G. Bouchard, professeur de chimie à Ste-Anne de la Pocatière, donne à la fin de sa causerie, lecture des statuts de nos Cercles de Fermières dans cette province.

Mises au courant de l'œuvre à accomplir, 52 dames et jeunes filles dont un bon nombre sont d'anciennes élèves des Ursulines, s'inscrivent comme fondatrices du Cercle des Fermières de Roberval.

M. le Curé remercia l'assistance et les conférenciers, et il invite l'auditoire à se réunir de nouveau, samedi à 3 heures p. m., le 27 courant.

2ème assemblée, 27 février 1915 : —

Sous la présidence de M. Edouard Boily,

I. E., et devant un auditoire de 300 dames et demoiselles, M. Alphonse Désilets explique de nouveau le double but moral et économique de ces groupements féminins. Non seulement les jeunes gens mais aussi les jeunes filles abandonnent les travaux champêtres et désertent en masse la campagne. Les Cercles de Fermières se forment dans le but de développer chez elles, par les moyens les plus pratiques et les plus intéressants, le goût des choses du terroir :

1° Par la création de bibliothèques rurales;

2° Par l'étude en commun des diverses questions agricoles qui intéressent particulièrement les femmes.

Les cercles permettront aussi aux Fermières de s'aider mutuellement dans le développement des petites industries privées telles que : aviculture, apiculture, jardinage, etc.

M. Bouchard invite de nouveau toutes les fermières théoriciennes et praticiennes à s'unir pour le plus grand bien de tous et de toutes, et il convoque une nouvelle réunion pour dimanche, après la messe à la sacristie.

3ème assemblée, 28 février 1915 : —

Monsieur le curé donne lecture de la liste des candidates désignées à l'assemblée par le Comité provisoire d'organisation. Sous la présidence de M. A. Désilets, assisté de M. Ph. Gingras comme secrétaire, le Conseil auxiliaire et le Bureau de Direction active sont élus dans l'ordre qui suit :

Aumônier-directeur : Rév. M. Marcoux, chapelain des Ursulines, Roberval.

Président honoraire : M. Edouard Boily, I. E.

Directeurs : MM. le Curé R.-M. Bilodeau, Roberval, Lac St-Jean; J.-B. Carbonneau, M. A. L.; A.-L. Gareau, C. A., Ministère de l'Agriculture, Québec; Luc Dupuis, Apiculteur, Village des Aulnaies, Co L'Islet.

Patronnesses : Mmes De Constantin, Roberval, P.-A. Proulx, Alphonse Brassard, Geo. Lévesque, Edouard Boily, Arthur Brassard, Armand Boily, Léon Couet, J.-B. Carbonneau, Henri Boivin, Art. Du Tremblay.

Membres auxiliaires : MM. Geo. Lévesque, Roberval, Alfred Brassard, R.-A. Rousseau, B. S. A., Acton Vale, Co Bagot; Raoul Dumaine, St-Guillaume d'Upton; Geo. Bouchard, prof. à Ste-Anne de la Pocatière; Alph. Désilets, B. S. A., 20 rue Garneau, Québec.

Bureau de direction active :

Aumônier-directeur : Rév. M. Marcoux, chapelain des Ursulines, Roberval.

Présidente : Mlle Irma Lavoie, inst., Roberval.

Vice-présidente : Mlle Emma-Marie Proulx.

Secrétaire : Mlle Julia Boily.

Assistante-secrétaire : Mlle Yvonne Lévesque.

Trésorière : Mlle Eva Le Bel.

Bibliothécaire : Mlle Yvonne Brassard.

Conseillères : Mlle Antoinette Villeneuve, Mlle Maria Lavoie.

Motions :

Il est proposé par Mme Constantin, appuyé par Mme Proulx, que le choix du présent Bureau soit accepté par l'assemblée. Adopté.

Il est proposé par Mme Constantin, appuyé